

5 SEPTEMBRE 1989 - 20 h 30

Présents : MM. DOUET, LELONG, PICOU, HARMSWORTH, BERNARD, JOZWAK, PICKERI
Mmes BOITEL, BOULANGER, FAUCHER.

Absent non excusé : M. BOUTILLIER

Présents dans la salle : Mmes DEBROUWER et PICOU. M. GELPEROWIC

Secrétaire de séance : Monsieur LELONG.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le compte de gestion sera envoyé à la perception pour le 5 septembre.

DEMANDES DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALOIS DEVELOPPEMENT

Il faut présenter des dossiers complets de projets intercommunaux pour qu'ils soient agréés. Ces projets doivent porter sur les trois années à venir. Le Conseil municipal décide de soumettre avant le 15 septembre les projets suivants :

- Centre socio-éducatif intercommunal : à la Maison des Loisirs, installation de jeux de plein air, d'une clôture, aménagement des accès, pour permettre des activités intercommunales dans le cadre du regroupement pédagogique .
- Etude de l'aménagement de la salle en vue de son utilisation en salle de spectacle.
- Terrain de foot : aménagement et amélioration de l'éclairage pour permettre la mise en place d'équipes intercommunales.
- l'Eglise - mise en valeur de l'attrait touristique du village en améliorant l'accès (parking) et le cadre (fleurs - buissons); en association avec les villages ayant une église semblable (plaquette touristique). Le Maire précise que la Région ne subventionnera que ce type de projets intercommunaux.

Selon le taux de subvention, les travaux seront ou non réalisés suivant l'état financier de la commune.

Dans le cadre de l'A.V.D., il y aura également des aides pour

- . l'habitat (brochures)
- . aide sociale : repas du 3ème âge, cantine
- . équipements "informatique"
- . Centre culturel de Crépy
- . étude de la construction d'un gymnase intercommunal à Ermenonville pour Ermenonville, Ver, Eve, Montagny.
- . Ecole de musique : une réunion est prévue le jeudi 7 septembre pour sa mise en place.

SUBVENTIONS D.G.E. (dotation globale d'équipement = Etat) et CONSEIL GENERAL

- une demande sera faite pour la réfection de la façade de la mairie et pour l'aménagement de la salle de réunion au grenier.
- Monsieur BERNARD demande que l'on relance la demande de subvention pour la sacristie.

REMEMBREMENT

La Commission d'Aménagement Foncier doit être renouvelée. Une information sera diffusée à la population pour rechercher d'éventuels candidats.

./...



La première réunion du remembrement aura lieu le mardi 12 septembre de 9h00 à 12h00 à la Maison des Loisirs pour déterminer le périmètre à remembrer.

T.G.V.

La S.N.C.F. n'a pas donné de réponse écrite à notre courrier de juillet, mais un contact téléphonique a permis de fixer une réunion le 21.09.89 à 17 heures avec un représentant de la D.D.A. qui doit faire une étude sur fossé et eaux.

DIVERS

- fermeture de classe, la décision n'est toujours pas prise
- Tour de la Communauté Européenne : le jeudi 7 septembre circuit Ermenonville-Nanteuil (13h50 à Montagny)
- Refonte des randonnées équestres (un circuit passe par Montagny)
- Demande de subvention du basket de Nanteuil pour un joueur de Montagny. Le Conseil Municipal demande à connaître le joueur.
- Centre de secours : le Maire fait part des interventions pendant juillet et août
- course cycliste le 17 septembre de 8 h 00 à 10 h 00
- Journée des Monuments historiques le 17 septembre : des permanences seront mises en place.
- Le Préfet demande à ce que les boissons vendues dans les fêtes et kermesses soient en boîtes en fer pour éviter les bouteilles cassées
- RECENSEMENT DE LA POPULATION : il aura lieu en 1990.
- Concours des Maisons fleuries : le Jury est passé à Montagny. On attend le résultat.
- Location de la Maison des Loisirs : 10.09. - 23.09.
- EAU : il y a eu des problèmes de pollution bactériologique en juillet qui ont été rapidement résolus.
- M. HARMSWORTH demande si l'employé communal entretient l'impasse du Tournebut. Monsieur le Maire précise que du désherbant a déjà été mis et que l'herbe sera enlevée.
- Les gros orages ont montré que des buses étaient bouchées rue Niville. L'employé communal fera le nécessaire.
- Monsieur LELONG ne comprend pas que le Conseil Municipal ait offert une couronne à l'occasion des obsèques de Mme LELARD. M. le Maire a pris cette décision car M. LELARD Dominique était conseiller municipal il y a peu de mois encore.

Après discussion et vote, il est décidé à 6 voix contre 4 que, désormais le Conseil Municipal fera de même pour tout décès survenant dans la famille d'un Conseiller Municipal.

La séance est levée à 23 h 00.

C. Harmsworth
J. Faut
B. Bittel
Boulanger
W. H. H.
Quintis

Les autres membres du conseil refusent de
signer Robert Nèant (refus)

Quintis

